

L'an deux mil quinze, le dix-sept du mois de février à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Etaient présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BECAMEL Françoise, CRESPIY Christophe, FROMENT Sandrine, GARCIA Jean-Marie, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion, VOLPELLIERE Stéphanie.

**Absents excusés :** AZAÏS Magali (pouvoir Andriuzzi), NARDINI Carole (pouvoir Schwarz-Delrieu)

**Absents :** GERLAC Steve, PSAUME Bertrand

Madame SCHWARZ-DELRIEU Marion a été nommée secrétaire.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2015 :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les délibérations du conseil municipal du 27 janvier 2015 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du 29 janvier 2015.

Le compte-rendu du 27 janvier a été transmis le 19 janvier 2015 aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver le compte-rendu du 19 janvier 2015.

Monsieur ROULLE émet des remarques et indique son désaccord sur deux points mentionnés dans un courrier remis et qui sera annexé au compte-rendu.

Les membres du conseil adoptent le compte-rendu (1 abstention M. ROULLE).

#### **MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES ;**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n°2 du 4 février 2015, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a approuvé la recomposition du Conseil Communautaire, suite au décès de son Président, Monsieur Jean-Claude HERZOG :

Article 2 : selon l'arrêté préfectoral n° 2015-015-0001 du 15 janvier 2015, et afin de se mettre en conformité avec la loi en vigueur, le nombre de conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, proposé par la Préfecture du Gard, à compter du premier tour de l'élection municipale partielle de Montmirat, est de 36 sièges, dont la répartition est la suivante :

communes	Nbre de sièges		communes	Nbre de sièges
ASPERES	1		LECQUES	1
AUJARGUES	1		MONTMIRAT	1
CALVISSON	9		MONTPEZAT	1
CANNES ET CLAIRAN	1		SAINT CLEMENT	1
COMBAS	1		SALINELLES	1
CONGENIES	2		SOMMIERES	8
CRESPIAN	1		SOUVIGNARGUES	1
FONTANES	1		VILLEVIEILLE	3
JUNAS	2		<b>TOTAL : 36 délégués</b>	

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose, dans son article L.5211-6-1 de la possibilité de créer et répartir, en plus des sièges prévus dans l'arrêté préfectoral n° 2015-015-0001 du 15 janvier 2015 (36 sièges), 10% de conseillers communautaires supplémentaires entre les collectivités membres ;

- Vu la délibération n°2 du 4 février 2015 du Conseil Communautaire entérinant à l'unanimité cette nouvelle composition du Conseil Communautaire et visée en Préfecture en date du 5 février 2015 ;
- Il est proposé de répartir ces 10 % de conseillers communautaires supplémentaires comme suit : 1 siège en plus à Aujargues,, 1 siège en plus à Montpezat et 1 siège en plus à Souvignargues (selon les populations municipales au 1<sup>er</sup> janvier 2015) :

communes	Nbre de sièges		communes	Nbre de sièges
ASPERES	1		LECQUES	1
AUJARGUES	2		MONTMIRAT	1
CALVISSON	9		MONTPEZAT	2
CANNES ET CLAIRAN	1		SAINT CLEMENT	1
COMBAS	1		SALINELLES	1
CONGENIES	2		SOMMIERES	8
CRESPIAN	1		SOUVIGNARGUES	2
FONTANES	1		VILLEVIEILLE	3
JUNAS	2		<b>TOTAL : 39 délégués</b>	

- Considérant que chacune des 17 communes doit délibérer pour valider cette proposition à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, et ce, avant le 20 février 2015 ;
- Considérant que les communes de plus de 1000 habitants qui perdent un siège lors de la nouvelle répartition doivent disposer d'un délai d'un mois pour désigner leurs nouveaux représentants à la Communauté de Communes du Pays de Sommières ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification de la composition du Conseil Communautaire et charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération afférente au Contrôle de Légalité, afin que l'arrêté préfectoral entérinant ces modifications statutaires puisse être pris le plus rapidement possible, et d'en faire parvenir copie à la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

#### **ALIGNEMENT CHEMIN DE GERANCIEUX :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, suite au document d'arpentage et au plan d'alignement effectués sur le chemin de Gérancieux, la commune doit racheter à Monsieur et Madame COMPAN une partie des parcelles suivantes :

- B 1852 (69 m2 + 24 m2)
- B 1774 (11 m2)

Et une surface d'échange à retrancher de la parcelle B 1547 (6 m2)

Soit un total de 98 m2.

La proposition des domaines est de 50 € / m2.

L'acte sera fait sous forme administrative par Me BLANC.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent, cette proposition et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et les pièces s'y rapportant.

Monsieur ROULLE souhaite avoir le courrier de l'estimation des domaines. Ce document lui sera adressé.

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Monsieur le Maire indique que le débat d'orientation budgétaire est conseillé pour les communes de moins de 3500 habitants ; Il permet d'estimer les principales

dépenses et recettes de fonctionnement, de lister les projets d'investissement et leur financement et de déterminer le niveau de fiscalité.

Il fait un rappel de la loi des finances 2015 et de ses principales dispositions. Les conséquences sur la commune vont se traduire par une baisse significative du montant de la dotation globale de fonctionnement. Face à cette baisse les communes bénéficieront de mesures financières et fiscales qui ne compenseront pas la diminution des dotations :

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 0.90 %
- Hausse de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité rurale
- Augmentation du taux de remboursement forfaitaire du fonds de compensation de la TVA qui passe de 15.761 % à 16.404 %

Principaux investissements de 2014	Montant en €
Achat maison Marseille	122576
Rénovation parc éclairage public	79698
Etude PLU	25000
Achat terrain Marcatand + acte	9850
Achat terrain Blanc + acte	8820
Matériel informatique	7000
Alimentation électrique tennis	6371
Construction mur Chemin de Laparent	5616
Travaux rénovation rue des Dougues	5352
Travaux éclairage public Chemin de St Cômes	3045
Illuminations Noël	3000

Priorités pour 2015	Montant en €
Chemins travaux suite aux inondations	120000
Appartements 2 rue de Nimes (l'assurance a remboursé 5600 €) et menuiseries 9 place de l'église	24000
PLU	13000
Achat terrains	10000
Illuminations	3000
Mobilier urbain	5000
Etude rue de Nîmes	11000
Logiciel dématérialisation	3000
Abribus	4000
Mur du cimetière	6900
Insertion annonces	3000
Moteur cloche	2000

Un emprunt de 140 000 € pourrait être réalisé à 1 % pour la voirie détériorée.

Monsieur ROULLE fait constater qu'il aurait été souhaitable d'avoir connaissance des documents avant le conseil municipal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Madame MARTELLUCCI demande où en est le projet de skateboard. Monsieur le Maire répond qu'il fait partie du programme mais le coût est trop élevé pour l'intégrer dans les investissements de l'année.

Monsieur ROULLE fait remarquer que depuis septembre le règlement de chasse est abordé mais pas encore validé par le conseil municipal. Monsieur le Maire indique que les services juridiques de la Fédération de Chasse travaille à sa conception. Une réunion aura lieu à la fin de la période de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 15.